



facture plus élevée que l'offre de prix initiale

Par **NJérém**, le **09/02/2019** à **09:50**

Bonjour,

J'ai demandé une offre de prix sur des matériaux à l'un de mes fournisseurs, j'ai par la suite donc commandé et pris lesdits matériaux. Surprise lors de la facture car l'un des produits est 3 fois plus onéreux que ce qui était noté sur l'offre de prix. J'ai demandé une nouvelle facture car les prix ne correspondaient pas à ceux de l'offre et que je paierai lors de la réception de la nouvelle facture. Le fournisseur n'a rien voulu entendre et m'a mis un huissier sur le dos. Dois je prendre un avocat (et dans quel domaine de droit) contre cette société de matériaux ? Dois je régulariser l'appel de l'huissier ou laisser courir le temps d'une procédure ?

Merci par avance d'éclairer

cordialement

Par **janus2fr**, le **09/02/2019** à **10:01**

Bonjour,

La durée de validité de l'offre était t-elle toujours valable lors de la commande ?

Par **NJérém**, le **09/02/2019** à **14:02**

Bonjour,

oui elle était toujours d'actualité lors du passage de la commande.